



Juin 2023

Une résolution soumise par la Ville de Zion, IL



Protéger l'eau de source et potable de la contamination par les PFAS

ATTENDU QUE plus de 4 700 substances toxiques appelées substances per- et polyfluoroalkyles (PFAS) - également connues sous le nom de « contaminants éternels » - ont été largement utilisées aux États-Unis depuis les années 1940 pour fabriquer, entre autres, des tissus résistants aux taches et à l'eau, des ustensiles de cuisine antiadhésifs et de la mousse anti-incendie ; et

ATTENDU QUE les « contaminants éternels » ne se dégradent pas dans l'environnement, qu'ils contaminent le sol et l'eau et s'accumulent dans notre organisme, les poissons et d'autres espèces sauvages ; et

ATTENDU QUE l'on sait que l'exposition aux PFAS, même à de faibles niveaux, a des effets néfastes sur la santé, y compris, mais sans s'y limiter, des effets ou des retards de développement chez les enfants, des risques accrus de cancer et un affaiblissement du système immunitaire ; et

ATTENDU QUE le plan stratégique de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (Alliance des villes) pour 2022-2025 souligne l'importance de prévenir la pollution des sources d'eau par les PFAS et de traiter l'eau potable pour en éliminer les PFAS et d'autres contaminants émergents ; et

ATTENDU QU'en octobre 2020, le Groupe de travail environnemental (*Environmental Working Group* - EWG), un organisme de recherche respecté à but non lucratif, a estimé que plus de 200 millions de résidents américains - dont un grand nombre dans le bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent - consomment régulièrement de l'eau potable contaminée par des niveaux dangereux de PFAS ; et

ATTENDU QU'en juillet 2021, l'EWG a déclaré que, selon un examen des données de l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA), près de 30 000 sites industriels à travers les États-Unis continuent de rejeter des PFAS dans l'environnement ; et

ATTENDU QU'en octobre 2021, l'EPA a publié une *feuille de route stratégique sur les PFAS* qui présente une approche globale de l'agence pour lutter contre les PFAS aux États-Unis, assortie d'un calendrier d'action ; et

ATTENDU QUE la loi sur les investissements dans les infrastructures et les emplois (*Infrastructure Investments and Jobs Act* - IJJA), promulguée en novembre 2021, prévoit un nouveau financement fédéral de 10 milliards \$ pour lutter contre les PFAS et d'autres contaminants émergents dans les sources d'eau et l'eau potable aux États-Unis ; et

ATTENDU QU'en août 2022, l'EPA a proposé de désigner deux produits chimiques PFAS - l'acide perfluorooctanoïque (APFO) et l'acide perfluorooctanesulfonique (PFOS) - comme substances dangereuses en vertu de la loi sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en matière d'environnement (*Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act* ou *Superfund*), une règle qui, si elle est adoptée, renforcera les pouvoirs de l'EPA en matière de responsabilisation des pollueurs PFAS ; et

ATTENDU QU'en mars 2023, une analyse des données de l'EPA publiée par l'EWG et des chercheurs de l'Université Duke a révélé que les poissons des Grands Lacs ont le niveau le plus élevé de contamination par les PFAS - 11 800 parties par billion (ppt) - de tous les poissons d'eau douce des États-Unis ; et

ATTENDU QU'en mars 2023, l'EPA a proposé la toute première norme nationale visant à limiter les PFAS dans l'eau potable, qui établirait un niveau de contamination maximal exécutoire de quatre parties ppt pour le PFOA et le PFOS, ainsi que des indices de danger pour quatre autres « contaminants éternels » toxiques ; et

ATTENDU QUE l'EPA a jusqu'au 3 septembre 2024 pour finaliser la norme nationale proposée pour limiter les PFAS dans l'eau potable, conformément à ses obligations en vertu de la loi sur l'eau potable sûre (*Safe Drinking Water Act*) ; et

ATTENDU QUE les services de distribution d'eau américains devraient disposer de trois à cinq ans pour se conformer à la norme nationale finale visant à limiter les PFAS dans l'eau potable ; et

ATTENDU QU'en mars 2023, l'Association américaine des ouvrages hydrauliques (*American Water Works Association*) a déclaré que le respect de la norme nationale proposée par l'EPA pour limiter les PFAS dans l'eau potable pourrait coûter 3,8 milliards \$ par an aux compagnies de distribution d'eau américaines ; et

ATTENDU QUE les compagnies de distribution d'eau américaines ont exprimé leur inquiétude quant au coût élevé de la mise aux normes proposée par l'EPA pour limiter les PFAS dans l'eau potable, ce qui pourrait se traduire par des augmentations de tarifs.

IL EST RÉSOLU QUE :

- Le gouvernement des États-Unis doit :
 - Interdire la production et l'utilisation des PFAS nocifs dans les produits de consommation et exiger que les emballages divulguent l'utilisation de composés PFAS pendant la période de transition vers une interdiction totale.
 - Fixer des limites contraignantes à la contamination de l'eau potable par les PFAS, à des niveaux compatibles avec les données scientifiques, tout en accordant aux services publics qui dépassent ces limites un financement fédéral et le soutien technique nécessaires pour s'y conformer.
 - Augmenter le financement fédéral pour déployer rapidement des technologies de traitement de l'eau potable contaminée par les PFAS en mettant l'accent sur la destruction des composés PFAS plutôt que sur leur concentration.
 - Désigner les PFAS comme substance dangereuse dans le cadre du programme *Superfund* avec une exonération de la responsabilité du traitement de l'eau et des eaux usées en vertu de la loi sur l'intervention, la compensation et la responsabilité environnementale globales (*Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act*).
 - Exiger une contribution de la part des industries afin de couvrir une partie des coûts d'assainissement des PFAS.

- Interdire les rejets de PFAS dans l'environnement, admettant que l'eau traitée sera renvoyée à sa source d'origine avec des concentrations identiques ou inférieures.
- Investir dans la recherche et la surveillance.
- Renforcer la *feuille de route stratégique de l'EPA sur les PFAS* et accélérer sa mise en œuvre.
- Le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux doivent :
 - Interdire la production et l'utilisation des PFAS nocifs dans les produits de consommation et exiger que les emballages divulguent l'utilisation de composés PFAS pendant la période de transition vers une interdiction totale.
 - Créer un Centre de substitution chimique sur le modèle d'initiatives similaires aux États-Unis (par exemple, la recherche de produits chimiques plus sûrs - *Safer Chemicals Research* de l'EPA) et en Suède (par exemple, le Centre suédois de substitution chimique), qui entreprendra des recherches et travaillera directement avec les entreprises pour remplacer les produits chimiques toxiques et les polluants nocifs dans les produits.
- La Commission des maires sur l'équité en matière d'eau de l'Alliance des villes devrait explorer les possibilités de plaider en faveur d'un financement fédéral accru pour la surveillance et le traitement de l'eau potable pour les PFAS, en reconnaissant à la fois les coûts importants associés à un tel traitement, l'iniquité dont sont victime les municipalités qui prennent en charge la majeure partie des coûts de traitement et la nécessité de garantir l'accès à une eau sûre, propre et abordable à l'ensemble de la population du bassin.

IL EST RÉSOLU QUE des copies de cette résolution soient distribuées à : Michael Regan, administrateur, U.S. EPA; Radhika Fox, administratrice adjointe, Bureau de l'Eau (*Office of Water*), U.S. EPA; administrateurs régionaux des régions 2, 3 et 5 de l'U.S. EPA; gouverneurs et administrateurs du SRF des huit États des Grands Lacs; groupes de travail sur les Grands Lacs de la Chambre des représentants et du Sénat des États-Unis; comités compétents du Congrès des États-Unis; et l'Honorable Steven Guilbeault, ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada.